



VILLE de  
LE POULIGUEN

Direction des Services Techniques et  
Développement Urbain  
☎ 02.40.15.08.07  
Courriel : [marches.publics@mairie-lepouliguen.fr](mailto:marches.publics@mairie-lepouliguen.fr)  
Site internet de la ville : <http://www.lepouliguen.fr>

## AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Exploitation de deux clubs de plage et d'une structure d'initiation à la natation pour la plage du NAU pendant la saison estivale - Plage du NAU

### Avis d'Appel Public à la Concurrence

#### Objet de la consultation

Exploitation de deux clubs de plage et d'une structure d'initiation à la natation pour la plage du NAU pendant la saison estivale.

La convention sera conclue après mise en concurrence en vue de l'occupation temporaire du domaine public communal, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

#### Nom et coordonnées de l'autorité gestionnaire du domaine

Ville de LE POULIGUEN - Direction des Services Techniques et Développement Urbain  
17 rue Jules Benoît - BP 122 - 44510 LE POULIGUEN - Tél : 02.40.15.08.07  
Adresse de messagerie : [marchespublics@mairie-lepouliguen.fr](mailto:marchespublics@mairie-lepouliguen.fr)  
Site de la ville : [www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr)

Direction des Services Techniques et Développement Urbain  
Pour le compte de la Direction Générale des Services - SABAROTS Hervé  
Partie Technique : BUCHANIEK Guillaume  
Partie administrative : CREPEL Alexandra

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et Annexe 1 (+ Attestation sur honneur)
- Cahier des charges
- Projet de Convention
- Plans

**Durée de la convention** : 2 ans.

Il convient que vous établissiez votre réponse selon les pièces demandées à l'**ANNEXE 1** tant pour votre **1°) candidature** que pour votre **2°) offre**.

Il est à noter que les **variantes autorisées** (à l'initiative des candidats) ne sont pas autorisées.

Le DCE ne comporte pas **de variantes exigées**.

#### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

N°	Critère et sous-critères	Pondération en %
1	<b>Conformité de l'offre avec l'affectation du domaine</b> a) La qualité d'accueil du public sur le site, la qualité des infrastructures et la facilité d'inscription aux activités <b>(25 points)</b> b) La qualité des animations proposées (fréquences, contenu, motivation de l'intérêt général) et la qualité du partenariat proposé à la commune <b>(25 points)</b> c) Les références des candidats à travers notamment l'expérience du personnel dédié à la mission, y compris le cas échéant du prestataire qu'il s'adjoint <b>(10 points)</b> d) Prise en compte de l'environnement, notamment au regard de la gestion des déchets <b>(10 points)</b>	70
2	<b>Redevance annuelle</b> a) business plan incluant de manière réaliste le chiffre d'affaires consolidé net, la grille tarifaire proposée aux usagers et la prévision de la redevance annuelle : ce critère sera évalué en fonction de l'équilibre trouvé entre la grille tarifaire et la redevance prévue. <b>(30 points)</b>	30

Avant notification du contrat, conformément à l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception de la demande écrite du pouvoir adjudicateur, les documents justificatifs et les moyens de preuve énoncés à l'**ANNEXE 1 - 3°) "Dispositions Tributaire"**

**Retrait du dossier et renseignements** : demande écrite par LR avec AR, ou courriel aux coordonnées ci-dessus

**Remise des offres** : Transmission des offres papier envoyées en LR avec AR ou remises contre récépissé aux coordonnées ci-dessus. Les offres sont acceptées par voie électronique.

- Date limite de réception des candidatures : **Lundi 04 avril à 16 H 30.**
- Date d'envoi de l'avis de publicité : **08 mars 2022**